



## Troubles voisinage

-----  
Par Snoop081

Bonsoir

J'aimerais savoir svp si un voisin bruyant de jour comme de nuit peut il être sanctionné pour les faits suivants :

Bruits de pas très lourds  
Chocs au sol en permanence  
Déplacement de meubles récurrents

Merci

Cordialement

-----  
Par franck36

bonjour,

oui... d'abord appel aux services de police pour dresser un procès verbal de nuisances sonores .

ensuite d'autres mains courantes pour étayer le tout

un courrier au bailleur ou propriétaire.

enfin se rapprocher de son assurance habitation , qui vous donnera tout conseil en la matière ,

dernières solutions des associations de consommateurs liés au logement comme l'ADIL ou l'ANIL.

ENFIN une démarche de signalement directement en mairie , un service lié aux incivilités nuisances sonores ou lumineuses ou d'hygiène y est dédié;

bien à vous